MAIRIE DE St-GALMIER LA VILLE QUI PÉTILLE ! LOIRE EN RHÔNE-ALPES

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Compte-rendu affiché le : 24 mai 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

N° 24-05-13

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Tarifs des droits de place

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :
Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELIMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Arlette PEREIRA à Philippe DENIS – Christian BECUWE à Daniel DUCROS – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELIMARD.

Membre absent : 0.

Mis en ligne, le
0 3 JUIN 2024
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
0 3 JUIN 2024
Mairie de Saint-Galmier

LES PLUS BEAUX DÉTOURS DE FRANCE
Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmi

OBJET DE LA DELIBERATION :

TARIFS DES DROITS DE PLACE

Monsieur Guy BERNE, adjoint au Maire, explique que depuis le 1er juillet 2023, la commune a repris en régie la gestion du marché hebdomadaire du lundi matin, de la foire annuelle de la Sainte-Catherine et de la fête patronale du mois d'août.

Les différents tarifs des droits de place ont été fixé par délibération n°23-11-03 du 16 novembre 2023.

Concernant la Foire de la Sainte-Catherine, un tarif jusqu'alors non voté était appliqué par le délégataire pour le restaurateur présent sur l'esplanade du parc municipal. Afin d'être en mesure de facturer cette année, il convient de voter ce tarif forfaitaire comprenant l'installation et l'électricité.

- **Les tarifs pour la foire de la Sainte-Catherine** sont modifiés comme suit :

	Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
	Tarifs	Frais de dossier	Tarifs	Frais de dossier
Banc étalage foire – le ml	7,10 €	10,00 €	7,25 €	10,00 €
Banc étalage foire – si profondeur > 2m, le m²	3,80 €	10,00 €	3,90 €	10,00 €
Volaille et petits animaux – le ml	4,50 €	10,00 €	4,60 €	0,00 €
Exposition matériel agricole – le m²	1,90 €	10,00 €	1,95 €	15,00 €
Exposition véhicules par garage – par véhicule	9,60 €	10,00 €	9,80 €	15,00 €
Bovins – grande barre unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bovins – moyenne barre unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bovins – petite barre unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chevaux et poneys – unité	4,40 €	0,00 €	4,50 €	0,00 €
Ovins – Caprins	2,20 €	0,00 €	2,25 €	0,00 €
Restaurateur – esplanade - Forfait	600 €		612,00 €	
Forfait pour un branchement électrique			40,00 €	

- **Les tarifs pour le marché hebdomadaire** restent inchangés, à savoir :

Banc étalage abonné - le ml	0,66 euros
Camion magasin – le ml	0,83 euros

Un supplément de 0,10 € par ml sera appliqué aux passagers.

- **Les tarifs pour la fête foraine** restent inchangés, à savoir :

m² par jour	0,67 euros

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
03 JUIN 2024
Mairie de Saint-Calmier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPOUVE** les nouveaux tarifs tels qu'indiqués ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 27 mai 2024.

LE MAIRE	LE SECRETAIRE DE SEANCE
Philippe DENIS	Gérard ALLANCHE

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

0 3 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier